

Suivi du niveau de la sécurité n°18

4^e trimestre 2017

Synthèse

Un accident grave est comptabilisé au 4^e trimestre de l'année 2017. Il s'agit de la collision entre un train et un autocar survenue à Millas le 14/12 ayant provoqué le décès de six collégiens et la blessure grave de 10 autres passagers de l'autocar.

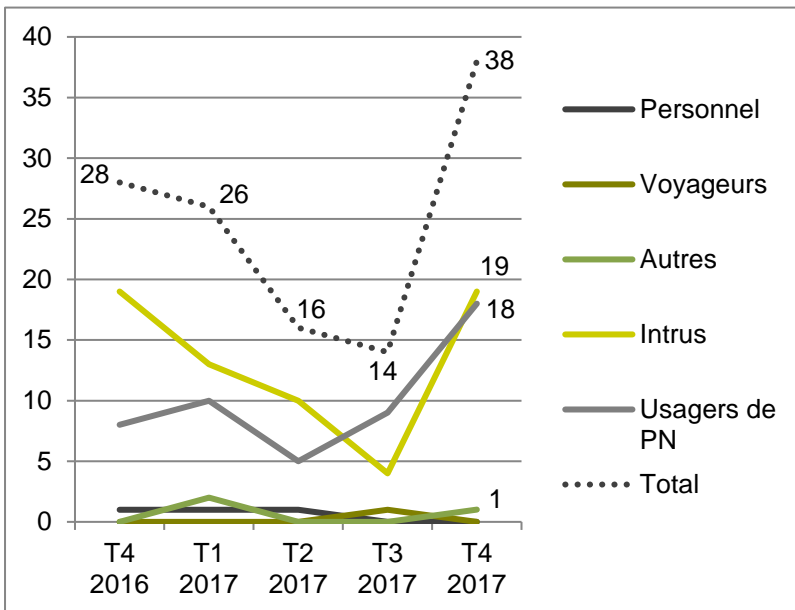
Le bilan du 4^e trimestre montre une nette dégradation de la performance, que ce soit au niveau du nombre de personnes tuées ou du nombre de personnes grièvement blessées. On déplore ainsi 38 personnes tuées et 27 blessés graves au 4^e trimestre alors que l'on en comptait respectivement 14 et 9 au 3^e trimestre de l'année 2017.

De la même manière du point de vue des accidents significatifs, on constate une nette dégradation dans les catégories « accidents aux passages à niveau » et « accidents de personnes impliquant du matériel roulant en mouvement ». La performance reste stable pour les catégories « déraillements » et « collisions ».

Aucun accident significatif n'est de nouveau à déplorer dans la catégorie « incendies dans le matériel roulant en circulation », ce qui confirme les progrès réalisés en la matière.

Les valeurs des indicateurs présentées sont celles disponibles à la date de publication du présent document. Si nécessaire, des rectifications ont été apportées sur les valeurs des trimestres précédents afin de prendre en compte les faits nouveaux ou les imprécisions de classification découvertes après la publication du tableau de bord précédent.

TK00 - Nombre total de personnes tuées

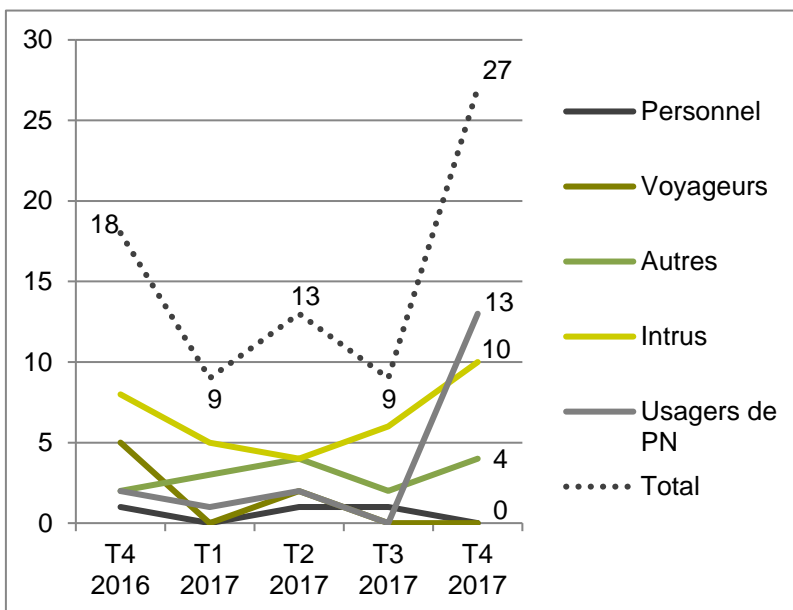


Durant ce 4^e trimestre de l'année 2017, ce sont au total 38 personnes qui ont trouvé la mort sur le réseau ferré national dont 19 « intrus » et 18 « usagers de passage à niveau ». Les deux accidents les plus meurtriers se sont produits à des passages à niveau : collision entre un train et un autocar à Millas (66) le 14/12 (six victimes) et collision entre un train et une voiture à Bonneville-sur-Touques (14) le 02/11 (trois victimes).

Après deux trimestres sans victime, la catégorie « autres » comptabilise une victime ce trimestre. Dans la nuit du 21/10, une personne titubait sur le quai de la gare d'Yerres et tombait à deux reprises sur la voie. Lors de sa deuxième chute, elle est heurtée mortellement par un train de voyageurs.

Aucun mort n'est à déplorer dans les catégories « personnel » et « voyageurs ».

TS00 - Nombre total de personnes grièvement blessées



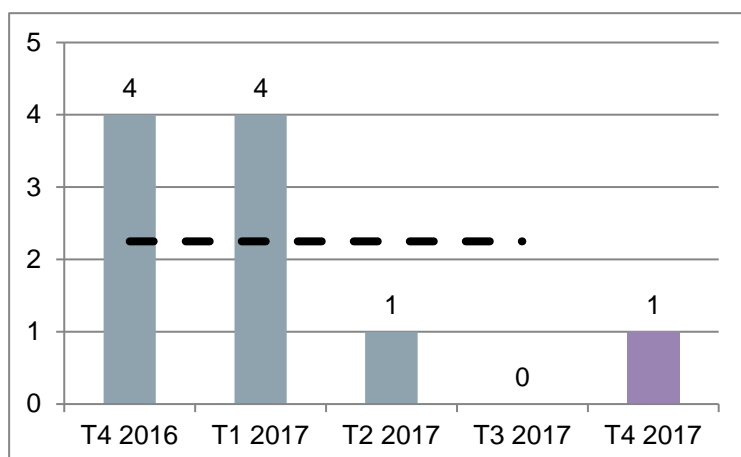
Le nombre de blessés graves de ce 4^e trimestre (27) a triplé par rapport aux trimestres précédents. Cette nette dégradation est due à la hausse dans le nombre de victimes de la catégorie « usagers de passage à niveau » : 13 victimes sont comptabilisées ce trimestre dont 10 blessées graves lors de l'accident de Millas le 14/12.

Parmi les 10 personnes grièvement blessées dans la catégorie « intrus », huit personnes sont heurtées en traversant les voies hors des passages autorisés.

Dans la catégorie « autres », on note trois personnes engageant la zone dangereuse en état d'ébriété et une jeune personne ayant chuté sur la voie après s'être appuyée sur le train en marche.

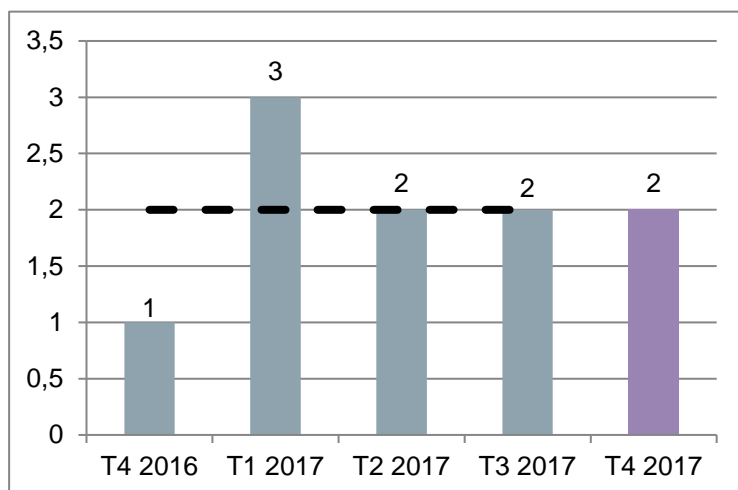
Aucun blessé grave n'est à déplorer dans les catégories « personnel » et « voyageurs ».

N01 - Nombre total de collisions significatives de trains



Durant ce trimestre, un accident significatif est comptabilisé dans la catégorie « collisions ». Il s'agit d'une rupture de caténaire au passage d'un train vide de voyageurs entre Lesparre (33) et Pauillac (33) le 08/10 qui a engendré des dommages à l'infrastructure supérieurs à 150 000 €.

N02 - Nombre total de déraillements significatifs de trains



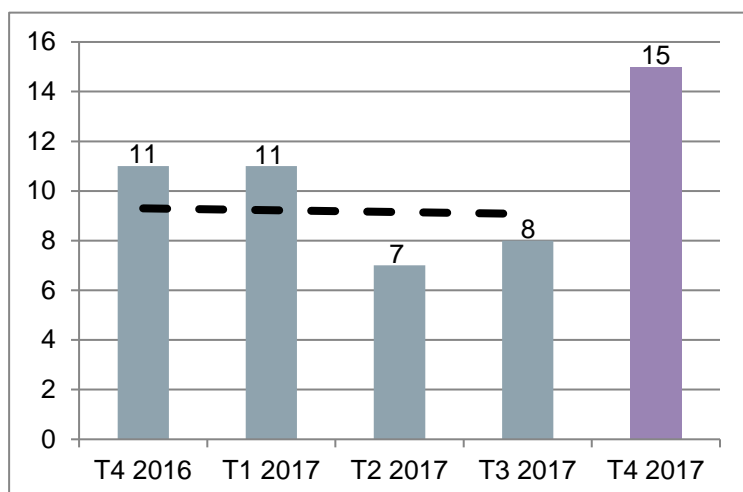
Le 4^e trimestre de l'année 2017 est marqué par deux déraillements significatifs.

Le 12/10, après la réception en gare de Amagne-Lucquy (08) sur une voie de service, un train fret se remet en marche. En constatant une chute de pression à la conduite générale, le conducteur provoque l'arrêt de sa rame. Lors de la visite du train, il constate six wagons déraillés engageant la voie principale.

Le 08/11, en gare de Bordeaux Hourcade (33), un train de fret chargé de ballasts déraile lors de sa rentrée sur une voie de service. Un sur-écartement de la voie est à l'origine de ce déraillement.

Ces deux déraillements ont tous deux engendré des dommages à l'infrastructure supérieurs à 150 000 €.

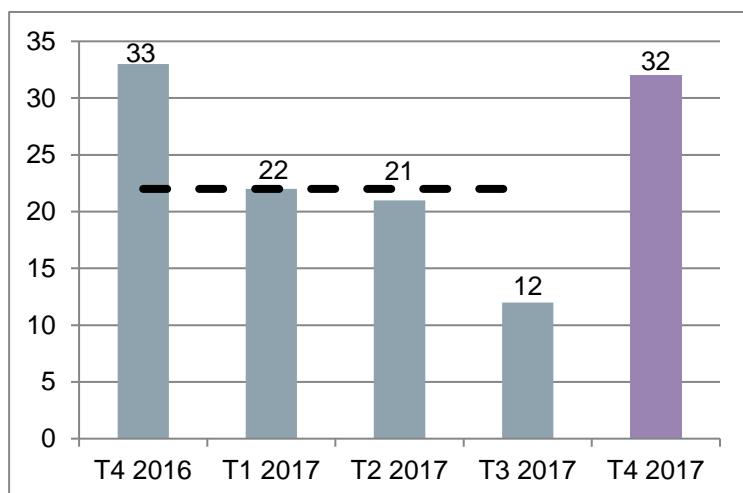
N03 - Nombre total d'accidents significatifs aux passages à niveau



15 accidents significatifs aux passages à niveau sont comptabilisés durant ce trimestre dont deux survenus aux passages à niveau inscrits au programme de sécurisation national (PSN).

Les dommages corporels de ces accidents ont été développés dans les paragraphes précédents.

N04 - Nombre total d'accidents significatifs de personnes causés par le matériel roulant en mouvement

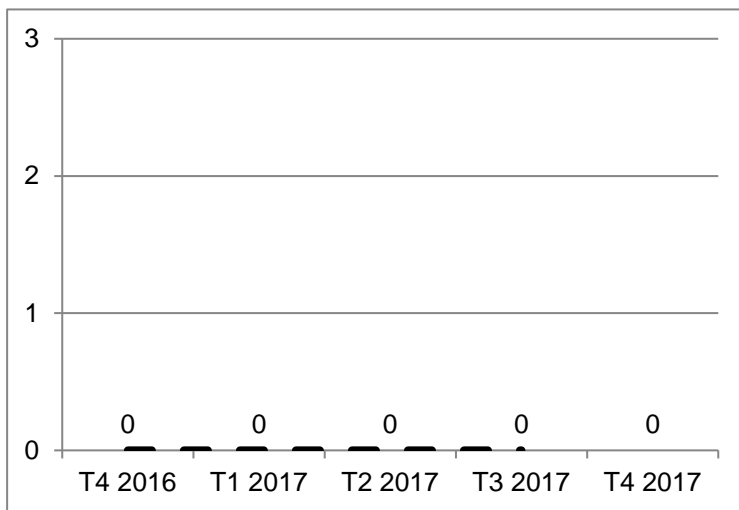


Le nombre d'accidents significatifs de personnes causés par le matériel roulant en mouvement ce trimestre (32) a particulièrement augmenté par rapport aux trois derniers trimestres et revient au même niveau qu'en fin de l'année 2016.

Durant ce 4^e trimestre, les événements repris dans cette catégorie concernent essentiellement des heurts d'intrus (27) relevant tous d'imprudences.

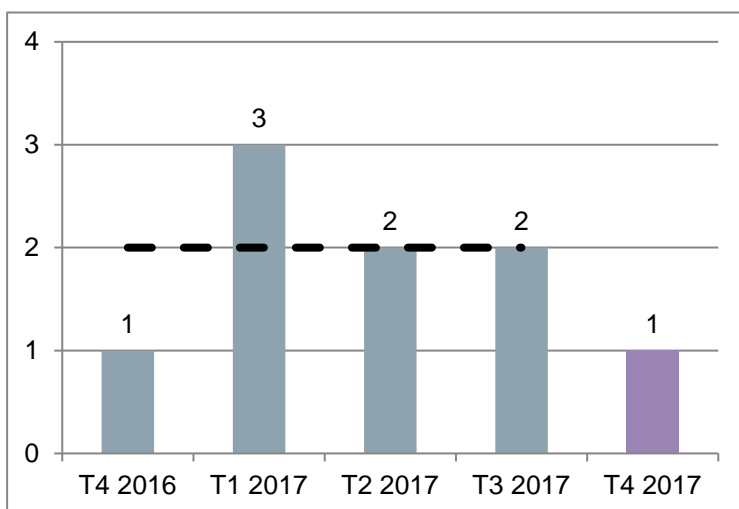
Les dommages corporels de ces accidents ont été développés dans les paragraphes précédents.

N05 - Nombre d'incendies dans le matériel roulant



Aucun accident significatif n'est à reporter dans la catégorie « incendies dans le matériel roulant » ce trimestre.

N06 - Nombre d'accidents « autres »



Un accident significatif est comptabilisé dans la catégorie « autres » durant ce dernier trimestre.

Il s'agit d'un heurt de butoir suivi du déraillement d'un engin moteur sur une voie de service en gare de Persan Beaumont (60) le 23/10. La cause de cet accident, ayant provoqué des dommages à l'infrastructure supérieurs à 150 000 €, est la mauvaise gestion de freinage du train.

Les valeurs des indicateurs présentées sont celles disponibles à la date de publication du présent document. Si nécessaire, des rectifications ont été apportées sur les valeurs des trimestres précédents afin de prendre en compte les faits nouveaux ou les imprécisions de classification découvertes après la publication du tableau de bord précédent.



EPSF

60 rue de la Vallée
CS 11758
80017 Amiens Cedex 1
www.securite-ferroviaire.fr